

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1467

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Carré de Soie - Triangle TASE nord est - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillionel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1467**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Carré de Soie - Triangle TASE nord est - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le développement du projet urbain du Carré de Soie doit jouer un rôle capital dans la redynamisation de la première couronne "est" de l'agglomération. Après la réalisation d'importantes infrastructures (la ligne T3 du tramway et le terminus de la ligne A du métro) et de grands équipements (le pôle de loisirs dernièrement inauguré), il s'agit de poursuivre le développement de ce quartier en préparant de nouvelles opérations d'habitat, d'activités tertiaires, voire d'équipements à fort rayonnement.

L'émergence du projet Carré de Soie s'est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie foncière qui a conduit à acquérir des parcelles ciblées sur des secteurs identifiés.

Au sein du grand tènement des anciennes usines Tase, un îlot foncier a été repéré comme étant susceptible d'accueillir à terme une opération immobilière d'importance pour le devenir du secteur.

Ce dernier, constitué de quelques parcelles de grande taille, représente une unité foncière de plus de trois hectares.

Deux premières individualisations d'autorisation de programme ont été approuvées par le conseil de Communauté lors de la séance du 12 juin 2007, pour un montant de 9 000 000 € et celle du 21 janvier 2008, pour un montant de 1 000 000 €. Ces sommes ont permis d'acquérir des parcelles occupées par la Poste, l'entreprise RSTAT et la Banque alimentaire pour un montant total de 9 876 127,44 €.

Si les démolitions ont été réalisées pour les deux premières acquisitions, la démolition de la Banque alimentaire ainsi que celle des bâtiments aux abords du château d'eau restent à réaliser.

En outre, il reste une parcelle à acquérir, mitoyenne des parcelles maîtrisées par la Communauté urbaine de Lyon sur ce triangle.

L'individualisation de l'autorisation de programme complémentaire, proposée au Conseil, d'un montant de 4 060 000 €, doit :

- permettre la démolition de la Banque alimentaire et des bâtiments aux abords du château d'eau,
- mettre le terrain en sécurité (clôture),
- réaliser des aménagements provisoires valorisant le site et sa perception depuis les infrastructures de transport (T3 et bientôt Rhône Express),
- permettre d'acquérir la parcelle restante ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'acquisition foncière pour le projet Carré de Soie, sur le secteur nord est du triangle Tase à Vaulx en Velin.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 1463 individualisée le 21 janvier 2008.

3° - Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 4 060 000 € en dépenses réparties selon l'échéancier suivant :

- 3 000 000 € pour l'année 2010,

- 1 060 000 € pour l'année 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 14 060 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.